



## **CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 17 DÉCEMBRE 2020 COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

**Présidence de M. Ludovic HOCBON, Maire**

A 18 heures 30, le Conseil municipal s'est réuni, salle des Œuvres Post scolaires, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le 11 décembre 2020.

### **Présents**

Mme LÉGERON Ghislaine, M. VERGNAUD Benjamin (s'est absenté au cours du point n°2020-09-16, est revenu avant le vote du point n° 2020-09-17), Mme ROUHAUD Christelle, M. MIGNET Philippe, Mme HUETZ Anne, M. VERDON Sébastien, Mme SAINT-CYR Sylvie, M. PÉTORIN Jean-Pierre, Mme DROUIN Patricia, Adjoints.

M. BIRÉ Michel, Mme MÉMETEAU Arielle, Mme GRAUWIN Stéphanie, M. GUYONNET Philippe, M. BOUILLAUD Stéphane, M. FOULONNEAU Matthieu, Mme TRUDEAU Christelle, Mme DABIN Sophie, M. BRÉAU Ludovic, M. BOISSINOT Antoine, Mme LAUVRIÈRE Claire, M. LEMOINE Matthias, Mme GUIGNARD Anne-Lise, Mme CHAMPARNAUD Catherine, M. MACORPS Jean-Paul, M. FOURAGE Hugues, Mme ROUSSILLON Christelle, Mme SÉGUY Geneviève, M. MÉTAY Pierre-André, M. BERTIN Jacky et Mme VERHAEGHE Dominique, Conseillers municipaux.

### **Pouvoirs**

Mme QUINIOU Manon a donné pouvoir à M. LEMOINE Matthias et M. GERBAUD Stéphane, a donné pouvoir à M. FOURAGE Hugues.

### **Secrétaire**

Mme HUETZ Anne, Adjointe au Maire.

**Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 33, il a été procédé immédiatement à l'ouverture de la séance.**

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :**

- **PREND ACTE** des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal.

**Concernant le contrat de concession portant sur l'implantation, la maintenance et l'exploitation de dispositifs d'affichage numérique publicitaire et institutionnel :**

- **APPROUVE** la prolongation de deux mois du contrat de concession avec la société COCKTAIL VISION en raison des circonstances liées à la crise sanitaire de la COVID-19 ;  
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au marché relatif à l'implantation, maintenance, entretien et exploitation de 3 dispositifs numériques publicitaires de 4 m<sup>2</sup> et de 4 dispositifs d'information municipale de 2 m<sup>2</sup> sur le territoire de Fontenay-le-Comte.

Concernant le marché public de mise à disposition, pose, exploitation et maintenance de mobiliers urbains :

- **APPROUVE** la prolongation, en raison des circonstances liées à la crise sanitaire de la COVID-19, de 2 mois du marché de mobiliers urbains passé avec la société ABRI SERVICES soit jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2024 ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°3 au marché relatif à la mise à disposition, pose, exploitation, entretien et maintenance de mobiliers urbains.

Concernant le rapport annuel de la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif pour l'année 2019 :

- **PREND ACTE** du rapport sur le prix et la qualité du service public d'Assainissement Non Collectif de la Communauté de communes du Pays de Fontenay-Vendée pour l'exercice 2019. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

Concernant le rapport annuel du délégataire et du rapport sur la qualité du service d'assainissement pour l'année 2019 :

- **PREND ACTE** des rapports techniques et financiers 2019 des délégations des services publics d'assainissement présentés par la société Véolia Eau ; -**APPROUVE ET EMET UN AVIS FAVORABLE** sur les rapports sur le prix et la qualité du service public d'Assainissement Collectif 2019 de Fontenay-le-Comte.

Concernant la cession des parcelles YW 158 et 160 à la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée dans le cadre du projet d'extension Soriba :

- **APPROUVE** la cession à titre gratuit au profit de la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée des parcelles cadastrées section YW n°158 d'une superficie de 572 m<sup>2</sup> et n°160 d'une superficie de 522 m<sup>2</sup> ; -**AUTORISE** M. Michel BIRE, délégué à l'intercommunalité, à signer le compromis de vente et l'acte notarié à intervenir, les frais inhérents étant à la charge de l'acquéreur.

Concernant la reprise de concessions en état d'abandon au cimetière Saint-Jean:

- **DÉCIDE** que les concessions du cimetière Saint-Jean en état d'abandon figurant sur la liste annexée à la délibération sont reprises par la commune et que les terrains ainsi libérés seront ouverts pour de nouvelles concessions ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre un arrêté municipal prononçant ces reprises ; ces dernières se feront par entreprise suivant une mise en concurrence.

Concernant la création d'un service commun entre la Ville de Fontenay-le-Comte et la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée :

- **DÉCIDE** la création à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 d'un service commun entre la Ville de Fontenay-le-Comte et la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée pour le poste de Directeur Général des Services ; -**VALIDE** le projet de convention ; -**AUTORISE** M. Michel BIRÉ, Conseiller municipal délégué aux relations avec l'intercommunalité, à signer la convention.

Concernant l'adhésion au service de médecine préventive :

- **DÉCIDE** d'adhérer au service de médecine préventive proposée par le Centre de Gestion de la Vendée pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2026 ; -**APPROUVE** les termes de la convention relative à l'adhésion au service de médecine préventive ; -**AUTORISE** M.

le Maire à signer la convention d'adhésion au service de médecine préventive à intervenir avec le centre de gestion de la Vendée.

Concernant le règlement intérieur du Conseil municipal :

- **APPROUVE** le règlement intérieur du Conseil municipal.

Concernant la modification de la composition de la commission consultative des services publics locaux :

- **NOMME ET INSTALLE** au sein de la commission consultative des services publics locaux, les membres suivants :

**Commission consultative des services publics locaux**

10 Membres titulaires	10 Membres suppléants
Ghislaine LEGERON	Anne HUETZ
Benjamin VERGNAUD	Matthieu FOULONNEAU
Stéphane BOUILLAUD	Arielle MEMETEAU
Jean-Pierre PETORIN	Antoine BOISSINOT
Patricia DROUIN	Sébastien VERDON
Michel BIRE	Christelle TRUDEAU
Philippe GUYONNET	Matthias LEMOINE
Hugues FOURAGE	Geneviève SEGUY
Catherine CHAMPARNAUD	Pierre-André METAY
Jacky BERTIN	Dominique VERHAEGHE-GRILLO

Concernant la modification des conditions générales de vente pour la billetterie de l'Espace culturel et de congrès René-Cassin - La Gare :

- **DÉCIDE** de modifier les termes des conditions générales des ventes pour la commercialisation de la billetterie de la saison culturelle proposée par l'Espace culturel et de congrès René-Cassin – La Gare ; -**APPROUVE** en ces termes l'article 5 des conditions générales des ventes pour la commercialisation de la billetterie de la saison culturelle proposée par l'Espace culturel et de congrès René-Cassin – La Gare : par l'ajout de mentions complémentaires, à savoir : *« la vente de billets en ligne engendre des frais de gestion. Pour compenser ces frais, la Ville facture des frais de réservation. Le montant de ces frais est fixé à 2,00 € TTC par commande et inclus dans son prix définitif »*; -**ADOpte** ces conditions générales de vente ; - **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document ou effectuer toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Concernant l'attribution de subventions pour travaux en secteur sauvegardé :

- **ACCORDE** les subventions pour travaux en secteur sauvegardé suivant le tableau joint :

Nom du demandeur	Date de la demande	Adresse de l'immeuble	Nature des travaux	Montant des travaux subventionnables	Subvention attribuée
	10/11/2020	20 Rue de la Tuée	Façade et zingueries	14 189,78 €	2 000 €
	19/11/2020	57 Rue Nicolas Rapin	Toiture et zingueries	10 004,17 €	4 000 €
	08/09/2020	14 Rue Gaston Guillemet	Zingueries et toitures	15 831,45 €	4 000 €

Concernant la fixation définitive des attributions de compensation pour l'année 2020 :

**APPROUVE** le montant définitif des attributions de compensation fixées par la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée pour l'année 2020 selon le tableau ci-dessous ; -  
**CHARGE** Monsieur le Maire de procéder à l'exécution de la présente délibération et de notifier cette décision à Monsieur le Président de la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée.

Communes membres	TOTAL AC FIXE 2020		TOTAL AC VARIABLE 2020		TOTAL AC 2020	
	Communes bénéficiaires	Communes contributrices	Communes bénéficiaires	Communes contributrices	Communes bénéficiaires	Communes contributrices
Auchay-sur-Vendée		7 119,00		4 706,88		11 825,88
Bourneau	59 547,00			3 022,36	56 524,64	
Doixlès Fontaines		5 864,00		6 976,76		12 840,76
Fontenay-le-Comte	4 234 886,00			510 579,60	3 724 306,40	
Foussais-Payré		8 185,00		4 426,77		12 611,77
Le Langon	77 316,00		21 741,31		99 057,31	
Les Velluire sur Vendée		15 213,00		5 608,88		20 821,88
L'Hermenault	14 789,00			3 705,79	11 083,21	
Longèves	21 454,00			5 460,53	15 993,47	
L'Orbrie	19 441,00			3 250,11	16 190,89	
Marsais Ste Radégonde	9 410,00			2 027,61	7 382,39	
Mervent	116 125,00			4 292,04	111 832,96	
Montreuil		9 731,00		3 288,35		13 019,35
Mouzeuil St Martin	99 892,00		21 018,76		120 910,76	
Petosse	4 692,00			2 903,72	1 788,28	
Pissotte		12 068,00		4 693,75		16 761,75
Pouillé	1 911,00		9 318,19		11 229,19	
Ségné		19 594,00		4 017,77		23 611,77
St Cyr des Gâts	68 632,00			2 200,75	66 431,25	
St Laurent de la Salle		7 917,00				7 917,00
St Martin de Fraigneau	168 324,00			3 514,58	164 809,42	
St Martin des Fontaines		8 612,00				8 612,00
St Michel le Cloucq		7 058,00		5 273,42		12 331,42
St Valérian		7 404,00				7 404,00
Vouvant	11 111,00			3 673,43	7 437,57	
<b>Total</b>	<b>4 907 530,00</b>	<b>108 765,00</b>	<b>52 078,26</b>	<b>583 623,10</b>	<b>4 414 977,74</b>	<b>147 757,58</b>

Concernant l'attribution de subventions aux associations dans le cadre de la COVID-19 :

- **ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle aux associations suivantes :

- Protection civile de Vendée, Antenne Fontenay 1 000 €
- Club de Foot Fontenay DOM-TOM 2 340 €
- Vendée Fontenay Foot 3 025 €
- L'Outil en Main 1 000 €
- Société Vélocipédique Fontenaisienne Section BMX 810 €

-**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Concernant les droits de place et d'occupation du domaine public versé par les commerçants de produits manufacturés du marché du samedi :

- **DÉCIDE** de ne pas procéder au recouvrement des sommes dues concernant la taxe des droits de place des commerçants de produits manufacturés du marché du samedi pour la période du 29 octobre au 21 novembre 2020, selon la liste des commerçants annexée à la délibération ;
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents.

**MARCHÉ DE FONTENAY-LE-COMTE**  
**COMMERCANTS DE PRODUITS MANUFACTURÉS**  
**Exonération suite à la COVID-19**

RAISON SOCIALE	ACTIVITE	ADRESSE	TARIF DU ML	ML	OCTOBRE		NOVEMBRE		EXONÉRATION 4 samedis : 1 en octobre et 3 en novembre
					nbre jours	TOTAL	nbre jours	TOTAL	
ARTICLES DE CUISINE	Ustensiles	79000 NIORT	1,05 €	15	4	63,00 €	1	15,75 €	63,00 €
BEAU CLAUDE	Manufacture	79390 LA FERRIÈRE	1,05 €	13	4	54,60 €	1	13,65 €	54,60 €
FABRICE BISSON	Confection Manufacture	79200 PARTHENAY	1,05 €	11	4	46,20 €	1	11,55 €	46,20 €
CYRIL CHANTELOUP	Vente de Bijoux	79160 SAINT POMPAIN	1,05 €	4	4	16,80 €	1	4,20 €	16,80 €
ELHADJ DIEYE	Manufacture	86000 POITIERS	1,05 €	7	4	29,40 €	1	7,35 €	29,40 €
EL HABIB EL HAJI	Manufacture	79000 NIORT	1,05 €	7	4	29,40 €	1	7,35 €	29,40 €
SINGER	Machine à coudre	85200 PISSOTTE	1,05 €	3	4	12,60 €	1	3,15 €	12,60 €
JEREMY GARNIER	Manufacture	17230 MARANS	1,05 €	12	4	50,40 €	1	12,60 €	50,40 €
SOPHIE GODET	Chapelier	85390 MOUILLERONS EN PAREDS	1,05 €	8	4	33,60 €	1	8,40 €	33,60 €
FABRICE GUENET	Manufacture	85200 FONTENAY-LE-COMTE	1,05 €	12	4	50,40 €	1	12,60 €	50,40 €
IMADEDINE HAMDI	Vente de Vêtement Homme	79000 NIORT	1,05 €	6	4	25,20 €	1	6,30 €	25,20 €
LANGE SYLVIE	Vente de Foulards	79210 ARCAIS	1,05 €	6	4	25,20 €	1	6,30 €	25,20 €
LO SERIGNE	Vente Ambulante	86000 POITIERS	1,05 €	9	4	37,80 €	1	9,45 €	37,80 €
LODEHO OLIVIER	Vannerie (paniers)	17540 VERINES	1,05 €	8	4	33,60 €	1	8,40 €	33,60 €
M'HAMED SEDKI	Manufacture	79000 NIORT	1,05 €	8	4	33,60 €	1	8,40 €	33,60 €
<b>TOTAL</b>						<b>541,80 €</b>		<b>135,45 €</b>	<b>541,80 €</b>

Concernant la contribution relative aux dépenses de fonctionnement de l'école privée sous contrat d'association :

- **FIXE** pour l'année scolaire 2020-2021, la participation financière aux coûts de fonctionnement versée à l'OGEC Sainte Trinité sur la base des effectifs de la rentrée 2019, réajustés en cours d'année suivant les nouvelles inscriptions, selon les montants suivants :

Nombre d'élèves fontenaisiens	Montant unitaire (en euros)	TOTAL (en euros)
76 maternelles	835,30	63 482,80
154 élémentaires	418,51	64 450,54
Estimation inscriptions en cours d'année		2 000,00
<b>TOTAL</b>		<b>129 933,34</b>

**-PRECISE** que les versements pour l'année scolaire 2020-2021 interviendront selon les modalités suivantes :

- 80 % de la subvention relative au coût de fonctionnement au 15 février 2021,
- Le solde de la subvention relative au coût de fonctionnement ainsi que les crédits complémentaires relatifs aux inscriptions en cours d'année au 15 juillet 2021 ;

**-APPROUVE** la convention relative à la participation financière aux coûts de fonctionnement de l'OGEC Sainte-Trinité ; **-AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents.

Concernant la participation aux frais de restauration scolaire de l'école privée sous contrat d'association Sainte-Trinité :

- **APPROUVE** la participation financière relative aux dépenses de fonctionnement pour la restauration scolaire au montant unitaire de 1,00 € par repas pour les rationnaires fontenaisiens pour l'année n-1 ; **-APPROUVE** la prise en charge des tarifs sociaux de ses rationnaires fontenaisiens, pour l'année n-1, suivant les quotients familiaux appliqués aux autres écoles de la

Ville dont les repas sont fournis par la cuisine centrale ; -**APPROUVE** la convention relative à la participation à la restauration scolaire et aux tarifs sociaux dont le versement interviendra en globalité, le 15 janvier 2021 ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec l'OGEC Sainte Trinité et tous les documents relatifs à ce dossier.

Concernant la participation au budget de fonctionnement du réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) :

- **APPROUVE** l'instauration d'une participation financière au budget de fonctionnement du RASED des communes rattachées aux deux réseaux RASED situés sur Fontenay-le-Comte ; -**FIXE** la participation financière des communes pouvant bénéficier des RASED secteur 1 et secteur 2 implantés à Fontenay-le-Comte, à hauteur de 1 euro par an par élève inscrit dans la commune concernée ; -**AUTORISE** son versement chaque année à compter de l'année scolaire 2019-2020 ; -**DELEGUE** tout pouvoir à M. le Maire ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions à intervenir.

Concernant l'attribution d'une subvention à l'association « Fontenay en scène » :

- **APPROUVE** les termes de la convention cadre avec l'association « Fontenay en scène » pour l'année 2021, pour l'organisation de la 5<sup>ème</sup> édition du Festival des Nuits Courtes ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec l'association « Fontenay en scène » et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Concernant le budget primitif pour l'année 2020 :

- **VOTE** par chapitre la délibération modificative n°3 du budget principal 2020, équilibré en recettes et en dépenses, arrêté aux sommes suivantes :

Section d'investissement	158 700,00 €
Section de fonctionnement	0,00 €.

Concernant les créances éteintes :

- **ADMET**, au budget principal en créances éteintes la somme de 10 829,53 € relatives aux dettes de l'EURL API – ACTIVES PROTECTION INTERVENTION.

Concernant l'approbation du budget primitif pour l'année 2021 :

- **VOTE** par chapitre le budget principal 2021, équilibré en recettes et en dépenses, arrêté aux sommes suivantes :

Section d'investissement :	6 911 200 €
Section de fonctionnement :	16 423 495 €.

VU par le Maire de Fontenay-le-Comte,  
pour être affiché à la porte de la mairie sous huitaine conformément à la réglementation en vigueur.



Le Maire,

Ludovic HOCBON

Affiché du : 22/12/2020  
au

## Cimetière Saint-Jean

Concessions en état d'abandon						
Acte de concession	N° du Plan	Durée de la concession et superficie	Année de la dernière inhumation	Nombre de corps à exhumer	Famille	Procédure de reprise
2075	C08/P0004	Perpétuité -	1915	2	CP PICARD	1er PV de constatation : 24/03/1983
		2 m <sup>2</sup>				2ème PV de constatation : 25/11/1986
2165	C08/P0005	Perpétuité -	1909	2	CP BLIN	1er PV de constatation : 24/03/1983
		4 m <sup>2</sup>				2ème PV de constatation : 25/11/1986
2311	C08/P0007	Perpétuité -	1912	2	CP MAZEAU	1er PV de constatation : 24/03/1983
		2 m <sup>2</sup>				2ème PV de constatation : 25/11/1986
2403	C08/P0039	Perpétuité -	1914	1	CP SAVIN DE LARCLAUDE	1er PV de constatation : 24/03/1983
		11,25 m <sup>2</sup>				2ème PV de constatation : 25/11/1986
2539	C08/P0073	Perpétuité -	1920	2	CP PAGEAUD	1er PV de constatation : 24/03/1983
		2 m <sup>2</sup>				2ème PV de constatation : 25/11/1986
2551	C08/P0047	Perpétuité -	1938	2	CP SAVARIAU ROUILLARD	1er PV de constatation : 24/03/1983
		2 m <sup>2</sup>				2ème PV de constatation : 25/11/1986
2554	C08/P0083	Perpétuité -	1950	2	CP KUH MARCHAY	1er PV de constatation : 24/03/1983
		2 m <sup>2</sup>				2ème PV de constatation : 25/11/1986
2595	C08/P0044	Perpétuité -	1933	5	CP MARCHAIS NOUIN	1er PV de constatation : 24/03/1983
		5 m <sup>2</sup>				2ème PV de constatation : 25/11/1986
2597	C08/P0066	Perpétuité -	1958	5	CP PROST BOUCHET	1er PV de constatation : 01/02/1979
		2 m <sup>2</sup>				2ème PV de constatation : 24/03/1983
2647	C08/P0054	Perpétuité -	1943	2	CP BARBE	1er PV de constatation : 24/03/1983
		2 m <sup>2</sup>				2ème PV de constatation : 25/11/1986
2690	C08/P0091	Perpétuité -	1920	1	CP CANDOLIVE	1er PV de constatation : 24/03/1983
		2,50 m <sup>2</sup>				2ème PV de constatation : 25/11/1986
2760	C08/P0020	Perpétuité -	1949	2	CP ROCHAIS	1er PV de constatation : 24/03/1983
		2 m <sup>2</sup>				2ème PV de constatation : 25/11/1986
2904	C08/P0013	Perpétuité -	1936	3	CP JACQUEMIN BIZOT	1er PV de constatation : 24/03/1983
		2 m <sup>2</sup>				2ème PV de constatation : 25/11/1986
2908	C08/P0019	Perpétuité -	1918	2	CP PIERRE LEGRAND	1er PV de constatation : 24/03/1983
		2 m <sup>2</sup>				2ème PV de constatation : 25/11/1986
3004	C08/P0028	Perpétuité -	1928	4	CP BŒUF	1er PV de constatation : 24/03/1983
		2 m <sup>2</sup>				2ème PV de constatation : 25/11/1986
2885	C09/P0002	Perpétuité -	1923	1	CP GIROUIN VINCONNEAU	1er PV de constatation : 04/07/1983
		2 m <sup>2</sup>				2ème PV de constatation : 25/11/1986
2900	C09/P0023	Perpétuité -	1926	2	CP PETIT	1er PV de constatation : 04/07/1983
		2 m <sup>2</sup>				2ème PV de constatation : 25/11/1986
2971	C09/P0005	Perpétuité -	1910	1	CP SUIRE	1er PV de constatation : 04/07/1983
		2 m <sup>2</sup>				2ème PV de constatation : 25/11/1986
2983	C09/P0010	Perpétuité -	1925	2	CP JUTARD	1er PV de constatation : 04/07/1983
		2 m <sup>2</sup>				2ème PV de constatation : 25/11/1986
3046	C10/P0006	Perpétuité -	1926	2	CP REVERS	1er PV de constatation : 04/07/1983
		2 m <sup>2</sup>				2ème PV de constatation : 25/11/1986
3250	C10/P0021	Perpétuité -	1929	1	CP SAVARIAU ROUILLARD	1er PV de constatation : 04/07/1983
		2 m <sup>2</sup>				2ème PV de constatation : 25/11/1986
3480	C10/P0032	Perpétuité -	1963	4	CP SIVADIER	1er PV de constatation : 04/07/1983
		4,50 m <sup>2</sup>				2ème PV de constatation : 25/11/1986
3601	C10/P0041	Perpétuité -	1937	1	CP HENNESSY	1er PV de constatation : 04/07/1983
		2 m <sup>2</sup>				2ème PV de constatation : 25/11/1986
3741	C10/P0002	Perpétuité -	1942	4	CP PACAUD	1er PV de constatation : 04/07/1983
		2 m <sup>2</sup>				2ème PV de constatation : 25/11/1986